RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR DU
MARDI 22 MAI 2018

1. ORDRE DU JOUR

1. Modification horaires du secrétariat.
2. Décisions à prendre suite à commission sportive du 16/05/2018.
3. Informations sur réponse qui sera faite à la DIECCTE - Contrôle du 25 avril 2018.
4. Information sur démarches en vue rencontre élus de la CTM.
5. Questions diverses.

2. PERSONNES PRÉSENTES

- Claude VATRAN
- Guy de CHAVIGNY
- Dominique PIERRE FRANCOIS
- Albert LAPIQUONNE
- Michel ZOUGS
- Gérard JOSEPHA

- *Absent excusé :*
  - *Honoré LAVALY*
- *Absent :*
  - *Olivier RENE CORAIL*

Le Président VATRAN ouvre la séance à 9 h 10 , la réunion se tenant dans les locaux de la ligue au CROSMA.

Le président indique que l'ordre du jour est modifié.

3. OBJETS DE LA RÉUNION

3.1. Modification horaires du secrétariat.

Gérard Josepha propose un projet, après analyse, il est :

1. Adopté le principe d'une ouverture du secrétariat à partir de 8 h 00.
2. Adopté le principe de l'ouverture en journée du mercredi pour accueil des familles.
3. Adopté le principe de l'octroi d'une journée libre en semaine.

   Après divers échanges de vues il est proposé que le secrétaire général va finaliser cette proposition avec la secrétaire

3 . 2 . Décisions à prendre suite à commission sportive du 16/05/2018.

Claude Vatran pose la question de savoir si la liste est établie et définitive.

Guy de Chavigny dit que la liste est définitive et qu'elle peut être validée ou amendée par le comité directeur.

Guy de Chavigny pense qu'il faudrait revoir la rédaction du guide sportif.

Problématique des invitations pour certains coureurs qui n'ont pas courus toutes les régates qualificatives. Guy de Chavigny pose aussi le problème de la gestion des invitations dans les DOM, alors que la FFV décide des invitations le 23 juin 2018. Trop tard pour des raisons budgétaires de la ligue. Il rappelle que lors de la dernière commission~~s~~ sportive~~s~~ FFV, le principe d'une décision courant mai avait été validée.

Problème d'Ambre Papazian qui n'a pas donné de signe de vie. Michel la contacte à ce sujet.

Albert Lapiquonne pose le problème des supports glisse et extrême glisse. A vérifier la problématique des accompagnateurs pour que cela ne coûte pas trop cher à la ligue.

Albert Lapiquonne indique que pour ces supports il y a 5 candidats en liste. Guy précise que la FFV a prévu de diminuer fortement sur les invitations. Des choix devront être fait rapidement.

Discutions sur la sélection ou non de Zozor et Casati. Demande d'invitation avec justification sera faite => Par Guy.et lettre pour demander la raison de la non application de la proposition validée en commission sportive FFV.

Problème de l'entraîneur pour les minimes, Albert Lapiquonne est en négociation avec la Corse. Guy de Chavigny dit que se pose aussi le même problème en Guadeloupe. Albert Lapiquonne propose un partenariat avec la 971 avec participation financière. Guy de Chavigny dit que la FFV est à la recherche d'une solution globale d'encadrement pour les coureurs des DOM.

Michel Zougs préfère une solution venant des ligues d'outre mer. Albert Lapiquonne aussi.

Guy de Chavigny fera un courrier à tous les parents avec les précisions sur l'organisation et les conditions financières.

Albert Lapiquonne indique qu'il y a deux propositions d'accompagnement pour les championnat minimes :le frère de Sulty et Gérard JOSEPHA, suite à l'analyse de Guy et Albert le Comité directeur propose Gérard JOSEPHA comme accompagnateur pour le championnat Minines qui se tiendra du 6 au 12 juillet 2018 à Martigue.

Au niveau de l'aspect financier, Michel indique que le CTOS devrait être plus incisif au niveau de la CTM pour le versement des subventions. Risque de manque de trésorerie à court terme y compris pour la ligue de voile.

A déterminer qui seront les accompagnateurs pour les séries PAV et Lasers. « Guy fera un courrier »

Guy De Chavigny précise que la commission sportive va se pencher sur les propositions de François Domergue, concernant sa proposition de structuration de la pratique du windsurf en compétition pour les prochaines années. Michel ZOUGS dit que Didier Flamme va transmettre à la ligue une note à ce sujet.

3.3. Contrôle DIECCTE – Réponse.

Gérard Josepha fait état du dernier contrôle opéré par un contrôleur du travail, qui par courrier en date du 26 avril 2018, porte à notre connaissance plusieurs manquements. Le secrétaire général fait une présentation des différentes obligations qui nous incombent et des démarches déjà entreprises en vue de faire une réponse précise au contrôleur du travail. Claude Vatran fait part des préoccupations de tous concernant la mise en sécurité du bâtiment du CTOS coté mer.

Le secrétaire indique qu'existe déjà le panneau d'affichage réglementaire, également le DUER, rédigé par lui en 2017, et mis à jour le 15 mai 2018. Il a été demandé au CTOS de nous transmettre les documents réglementaires de contrôle annuel des installations électriques, ainsi que la précision sur les moyens de lutte contre les incendies.

La ligue a aussi réclamé au service de médecine du travail la fiche d'entreprise. Le secrétaire général a mis à jour le registre unique du personnel.

Albert Lapiquonne se charge de faire réaliser l'entretien du climatiseur, l'achat éventuel de l'extincteur pour feux électriques (en fonction de la réponse du CTOS), et du matériel de premiers secours.

Une fois reçu les différentes réponses aux demandes indiqué plus haut, pourra être fait une réponse circonstanciée à la DIECCTE avant la fin du mois de juin 2018.

3.4. Rencontre avec la CTM – Démarches en cours.

Point non débattu ce jour.

- Dossier non clos.

3.5. Questions diverses.

Suite à formation prévention et secours civiques de niveau 1, il apparaît que le formation Mr Pascal ARNAUD a délivré des attestations Croix Rouge non valides. La procédure n'a pas été respectée de part et d'autre, aussi cette formation ne peut être validée. La ligue demandera un dédommagement et le remboursement des frais engagés à Mr Pascal ARNAUD.

Claude fait part de la participation de la ligue au salon des sports les samedi 16 et 17 juin 2018. Le stand sera tenu par Loïc Lostau et Mme Nicolas. Gérard Josepha se chargera de la préparation du stand et de l'information des clubs.

Pour la cérémonie de remise des prix du championnat 2017-2018 il est proposé les dates des 20 ou 22 juin 2018. A préciser en temps utile~~s~~.

Suite à réunion avec la DM le 19 avril 2018, et après échanges de vues, Claude Vatran se propose de faire un courrier de demande de précisions sur la subvention présentée ce jour par Michel Peltier pour la réalisation d'une étude sur le développement de la voile et la modernisation des centres nautiques en Martinique. Un débat s'instaure sur l'opportunité d'une telle opération. Après divers échanges de vues, le principe d'une interrogation de la DM sur le sujet est acté.

4. RELEVÉ DE DÉCISIONS

- ☑ Modification horaires d'ouverture du secrétariat par Gérard Josepha.
- ☑ Courrier à faire au parents et compétiteurs pour les sélections aux différents championnats de France par Guy de Chavigny.
- ☑ Courrier à faire à FFV pour validation de plusieurs invitations par Guy de Chavigny.
- ☑ Demande de découvert bancaire par Claude Vatran.
- ☑ Demande d'information sécurité bâtiment au CTOS par Claude. Vatran.
- ☑ Courrier à faire à la DIECCTE en réponse à contrôle du 25 avril 2018, par Gérard Josepha.
- ☑ Courrier à faire à la DM pour subvention AMO, par Claude Vatran
- ☑ Préparation Salon des Sports par Gérard Josepha
- ☑ Il est retenu le principe d'une journée de travail du CD ligue – date proposée : 30 juin – lieu à préciser – préparation Albert et Michel

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à **11 h 45.**

La date de la prochaine réunion a été fixée au 13 juin 2018

Il est dressé un procès-verbal de la réunion signé par le Président et le Secrétaire de séance.

LE PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE VOILE	**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**
Claude VATRAN	Gérard JOSEPHA